

**CHARTRE D'UTILISATION**  
**DE LA PLATEFORME SOLUTIONS INDUSTRIE DU FUTUR (HUB S-I-F)**  
[www.solutionsindustriedufutur.org](http://www.solutionsindustriedufutur.org)

***Préambule***

La Filière *Solutions Industrie du Futur* et sa plateforme numérique (Hub S-I-F) ont pour objectif de favoriser la coopération entre acteurs industriels au service de l'Industrie Française et Européenne.

La SAS AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR<sup>1</sup>, filiale de l'ALLIANCE INDUSTRIE DU FUTUR, dont les Membres ont développé cet outil numérique collectif afin de favoriser les échanges entre industriels a pour objet social la réalisation et la gestion de la plateforme (Hub S-I-F). L'objectif est de faciliter l'identification de solutions industrielles et les échanges sur des thématiques ou briques technologiques de l'Industrie du Futur.

Pour y parvenir, la plateforme emploie un « Community Manager », salarié de la SAS AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR. En étroite coordination avec les pilotes des projets structurants de la filière « Solutions Industrie du Futur », il participe à la définition de l'offre de services, développe les échanges des industriels autour des communautés projets au sein de la plateforme (5G industrielle, Solutions pour la fabrication de batteries pour l'électromobilité, Recyclage des bétons de déconstruction, etc.) afin d'accroître la notoriété du Hub S-I-F, d'acquérir de nouveaux clients et de fidéliser ces derniers. Ce Community Manager travaille dans le strict respect des normes et standards de déontologie et d'éthique.

L'outil repose, dans la partie privative de la plateforme, sur une solution logicielle 3Dexpérience, développée par Dassault Systèmes, dont la licence a été concédée à la SAS AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR. Les données sont la propriété exclusive de cette dernière.

Dans ce cadre, des services et outils sont proposés ou référencés par la plateforme Solutions Industrie du Futur pour accompagner et faciliter les projets, de la part d'entreprises privées ou publiques, d'associations ou encore d'entités émanant de l'Etat ou de collectivités territoriales.

Certaines prestations sont proposées ou référencées sans qu'un contrat spécifique ne soit établi avec la société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR.

---

<sup>1</sup> La société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR est une société par actions simplifiée dont l'objet est la mise en œuvre de toutes opérations, de quelle nature que ce soit, pour le compte de l'ALLIANCE POUR L'INDUSTRIE DU FUTUR (AIF), ayant elle-même pour objet d'organiser et de coordonner les initiatives, projets et travaux tendant à la modernisation et la transformation de l'industrie en France notamment par l'apport du numérique, et plus particulièrement la réalisation et la gestion du HUB « SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR » et de sa plateforme numérique. SAS AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR - 17 rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris – RCS PARIS 912 426 038.

La présente Charte a pour objectif de définir les principes que devront respecter les offreurs de ces services (les « Offreurs de Solutions » et les membres des groupements et des organisations utilisateurs de la plateforme HUB S-I-F), les clients et les prestataires de service, lorsqu'ils interviennent dans le cadre de la Filière Solutions Industrie du Futur et de sa plateforme.

Cette charte ne couvre pas le Répertoire des offreurs de solutions Industrie du Futur AIF/CCI France qui dispose de ses propres mentions légales consultables en suivant le lien ci-dessous :

<https://ccibusiness.fr/mentions-legales>.

I) **CODE DE BONNE CONDUITE / DROITS ET DEVOIRS DES « OFFREURS DE SOLUTIONS » ET DES MEMBRES DES GROUPEMENTS ET DES ORGANISATIONS UTILISATEURS DE LA PLATEFORME SOLUTIONS INDUSTRIE DU FUTUR (HUB S-I-F)**

En acceptant d'être référencés ou à travers leur présence au sein de la plateforme Solutions Industrie du Futur :

1 – Les Offreurs de Solutions ainsi que les membres des groupements et des organisations utilisateurs de la plateforme HUB S-I-F déclarent auprès de la société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR l'entité juridique qui les représente, et lui décrivent l'ensemble des services qu'ils mettent à disposition des adhérents de la filière et des clients de la plateforme Hub S-I-F ; ils acceptent expressément que ces données soient mises en ligne.

2 - Les Offreurs de Solutions ainsi que les membres des groupements et des organisations utilisateurs de la plateforme HUB S-I-F devront garantir l'égalité de traitement aux entreprises qui les sollicitent ou à qui ils s'adressent. Si une prestation est limitée à une catégorie d'entreprise (par exemple un territoire, une activité, une taille d'entreprise), ou limitée dans son volume ou dans le temps, cette restriction devra être explicitement formulée ;

3 - Par leur activité au sein de la plateforme, certains Offreurs de Solutions et membres des groupements et des organisations utilisateurs de ladite plateforme pourront avoir accès à des informations de nature commerciale ou à des projets en cours. Ils s'engagent à en garantir l'éventuelle confidentialité, et à ne pas en faire usage à leur profit, pour promouvoir leur offre ou celle de leurs partenaires, au-delà des services déclarés à la société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR ;

4 - La décision de référencer ou de retirer, en tout ou partie, les accès d'un Offreur de Solutions ou d'un membre des groupements et des organisations utilisateurs de la plateforme HUB S-I-F est de la responsabilité exclusive de la société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR ;

5 - Le non-respect par un Offreur de Solutions ou par un membre des groupements et des organisations utilisateurs de la plateforme HUB S-I-F des normes et standards éthiques et de déontologie, ainsi que de la législation en vigueur dans le domaine du droit de la concurrence, pourra être considéré par la société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR comme un motif d'éviction de la plateforme, sous réserve pour cette dernière de pouvoir justifier de façon non-équivoque le manquement constaté.

6 - Les Offreurs de Solutions et les membres des groupements et des organisations utilisateurs de la plateforme HUB S-I-F s'engagent à respecter les lois et directives en vigueur en matière de droit à la concurrence et ne doivent en aucun cas échanger des informations contrevenant aux dispositions légales et réglementaires prévues dans ce domaine (toute information ou accord sur les prix, composants du prix, les remises, le calcul et la stratégie de fixation des prix, et les changements de prix envisagés ; toute information relative aux stratégies commerciales des entreprises ; toute information détaillée sur les profits, les taux de marge, les parts de marchés, les investissements envisagés, si ces informations ne sont pas publiques ; la coordination des positions des entreprises dans le cadre d'appels d'offres ou de marchés passés avec des tiers, la répartition des marchés, et le boycott de certains opérateurs économiques).

## **II) CODE DE BONNE CONDUITE / DROITS ET DEVOIRS DES CLIENTS DE LA PLATEFORME SOLUTIONS INDUSTRIE DU FUTUR (HUB S-I-F)**

Les clients de la plateforme SOLUTIONS INDUSTRIE DU FUTUR (HUB S-I-F), et leurs collaborateurs, s'engagent à respecter les principes de neutralité et ne à ne tirer aucun avantage de leurs prestations lorsqu'ils agissent pour le compte de la Filière Solutions Industrie du Futur et de sa plateforme.

Ainsi, en acceptant de façon explicite, et après avoir pris connaissance des conditions générales de vente auxquelles ils ont accès en ligne, la création d'un compte personnel en contrepartie d'une cotisation annuelle pour participer aux communautés d'échanges et aux projets collaboratifs au sein de la plateforme Solutions Industrie du Futur, les clients de cette dernière et leurs collaborateurs s'engagent :

- A garantir toute confidentialité sur les informations partagées par les Offreurs de Solutions, les membres des groupements et des organisations utilisateurs de la plateforme HUB S-I-F et les porteurs de projets dans ladite plateforme et à ne pas en faire usage à leur profit, pour promouvoir leur offre ou celle de leurs partenaires ;
- A respecter les normes et standards éthiques et de déontologie, ainsi que la législation en vigueur dans le domaine du droit de la concurrence, sous peine d'éviction de la plateforme par la SAS AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR, sous

réserve pour cette dernière de pouvoir justifier de façon non-équivoque le manquement constaté ;

- A respecter les lois et directives en vigueur en matière de droit à la concurrence et en aucun cas échanger des informations contrevenant aux dispositions légales et réglementaires prévues dans ce domaine (toute information ou accord sur les prix, composants du prix, les remises, le calcul et la stratégie de fixation des prix, et les changements de prix envisagés ; toute information relative aux stratégies commerciales des entreprises ; toute information détaillée sur les profits, les taux de marge, les parts de marchés, les investissements envisagés, si ces informations ne sont pas publiques ; la coordination des positions des entreprises dans le cadre d'appel d'offres ou de marchés passés avec des tiers, la répartition des marchés, et le boycott de certains opérateurs économiques).

### **III) CODE DE BONNE CONDUITE / DROITS ET DEVOIRS DES PRESTATAIRES DE SERVICE INTERVENANT SUR DE LA PLATEFORME SOLUTIONS INDUSTRIE DU FUTUR (HUB S-I-F)**

Au-delà de la relation contractuelle entre le fournisseur et son client la SAS AIF SERVICES– HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR, les prestataires de services et leurs collaborateurs s'engagent à respecter les principes de neutralité et à ne tirer aucun avantage de leurs prestations lorsqu'ils interviennent pour le compte de la Filière Solutions Industrie du Futur et de sa plateforme.

Ainsi, en acceptant de contractualiser avec la SAS AIF SERVICES– HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR, les prestataires de services et leurs collaborateurs s'engagent :

- A garantir toute confidentialité sur les informations partagées par les Offreurs de Solutions, les membres des groupements et des organisations utilisateurs de la plateforme HUB S-I-F et les porteurs de projets dans ladite plateforme et à ne pas en faire usage à leur profit, pour promouvoir leur offre ou celle de leurs partenaires ;
- A respecter les normes et standards éthiques et de déontologie, ainsi que la législation en vigueur dans le domaine du droit de la concurrence, sous peine d'éviction de la plateforme par la SAS AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR, sous réserve pour cette dernière de pouvoir justifier de façon non-équivoque le manquement constaté ;

- A respecter les lois et directives en vigueur en matière de droit à la concurrence et en aucun cas échanger des informations contrevenant aux dispositions légales et réglementaires prévues dans ce domaine (toute information ou accord sur les prix, composants du prix, les remises, le calcul et la stratégie de fixation des prix, et les changements de prix envisagés ; toute information relative aux stratégies commerciales des entreprises ; toute information détaillée sur les profits, les taux de marge, les parts de marchés, les investissements envisagés, si ces informations ne sont pas publiques ; la coordination des positions des entreprises dans le cadre d'appel d'offres ou de marchés passés avec des tiers, la répartition des marchés, et le boycott de certains opérateurs économiques).

Un Comité de pilotage, dans lequel est intégré un Conseil consultatif, composé de membres de l'ALLIANCE INDUSTRIE DU FUTUR, de dirigeants de PME et ETI, d'experts régionaux et d'experts Industrie 4.0 et de la DGE ayant vocation à faire un point tous les 3 mois sur les avancées du déploiement du Hub Solutions Industrie du Futur a été créé : il vise également à s'assurer de la neutralité des interventions des clients, des prestataires de services et de leurs collaborateurs respectifs. Son Président rend compte au Conseil d'Administration de l'ALLIANCE INDUSTRIE DU FUTUR et au Comité d'orientation de la Filière Solutions Industrie du Futur.

#### **IV) POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

La présente politique vise à informer les membres de la plateforme, conformément au Règlement n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, de nos pratiques concernant la collecte, l'utilisation et le partage des informations amenées à y être fournies.

Certains renseignements sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre démarche. L'absence de réponse à un champ obligatoire est susceptible de compromettre le bon suivi de votre dossier.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour vous contacter, assurer le traitement de vos demandes, créer et gérer votre profil utilisateur, créer et gérer votre accès à nos services en ligne ou réaliser des études statistiques.

Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire jusqu'à l'exécution de nos prestations, sauf si :

- Vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après ;
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à notre personnel et, le cas échéant, à nos sous-traitants.

Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément à la loi " informatique et libertés " du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le Délégué à la protection des données à l'adresse suivante SAS AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR – 17 rue de l'Amiral Hamelin – 75016 Paris ou [inscription@industrie-dufutur.org](mailto:inscription@industrie-dufutur.org).

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr))

En outre, nous vous informons que la société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR a pris des mesures de protection techniques et organisationnelles appropriées pour



prévenir toute perte, utilisation abusive, accès ou diffusion non autorisé, altération ou destruction de vos données personnelles lors de leur transmission.

Toutefois, malgré les efforts de la société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR pour protéger vos données personnelles, celle-ci ne peut pas garantir l’infailibilité de cette protection contre toute fuite des données en raison de risques inévitables liés à Internet.

Il importe que vous fassiez preuve de prudence pour empêcher tout accès non autorisé à vos données personnelles. Vous êtes responsable de la confidentialité de votre mot de passe et des informations figurant sur votre compte. Par conséquent, vous devez vous assurer de fermer votre session en cas d’utilisation partagée d’un même ordinateur.

#### **V) PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Toute utilisation des informations délivrées sur la plateforme SOLUTIONS INDUSTRIE DU FUTUR (HUB S-I-F) à des fins commerciales ou à toute autre fin est purement et simplement interdite.

En effet, les éléments présents sur notre plateforme sont protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle, ainsi que par les traités et accords internationaux traitant des dispositions relatives à la protection des droits d’auteur.

Ainsi, toute modification, représentation et reproduction intégrale ou partielle, pour un usage autre que privé, sont formellement interdites. Cette interdiction vaut quel que soit le procédé de reproduction, de représentation et/ou de modification, et qu’elle qu’en soit la durée.

En outre, toute action résultant d’une atteinte à un droit de propriété intellectuelle ou résultant d’un acte de concurrence déloyale ou parasitaire, et tout transfert de propriété vers une autre quelconque autre partie sont strictement interdits.

De manière générale, la société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage, direct ou indirect, résultant de l’utilisation interdite des informations ou de tout autre élément délivré sur la plateforme SOLUTIONS INDUSTRIE DU FUTUR (HUB S-I-F).

#### **VI) CONDITIONS SUPPLEMENTAIRES POUR LES SERVICES EN LIGNE**

La présente charte prévoit que l’ensemble des données fournies par les clients de la plateforme SOLUTIONS INDUSTRIE DU FUTUR (HUB S-I-F) à cette dernière, qu’elles aient été publiées par eux-mêmes ou par tout utilisateur agréé, dans le cadre de l’utilisation des services en ligne, en ce compris les données à caractère personnel demeureront la propriété exclusive des clients ou des utilisateurs agréés qui les auront publiées.

En outre, les clients de la plateforme SOLUTIONS INDUSTRIE DU FUTUR (HUB S-I-F) et leurs collaborateurs sont seuls responsables de l'exactitude, de la qualité, de l'intégrité, de la légalité, de la fiabilité, du caractère approprié et de l'obtention des autorisations de reproduction de l'ensemble des données qu'ils ont fournies.

De plus, il est convenu dans la présente charte que les clients de la plateforme SOLUTIONS INDUSTRIE DU FUTUR (HUB S-I-F) autorisent la société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR à utiliser, reproduire, stocker et transmettre les données qu'ils ont fournies et à faire utiliser, reproduire, stocker et transmettre lesdites données à ladite société et ses sous-traitants dans la mesure de ce qui est raisonnablement nécessaire pour fournir, maintenir et améliorer les services en ligne.

Les données des clients seront considérées comme confidentielles au cours de la période de fourniture des services en ligne et pendant une période d'un (1) an à compter de leur résiliation ou expiration, pour les données qui n'auront pas été détruites à l'issue de ladite résiliation ou expiration.

La société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR s'engage à déployer des efforts raisonnables afin de mettre en œuvre des procédures visant à assurer la sécurité des services en ligne et des données du client qui sont conformes aux standards du marché applicables à des services similaires et en prenant des précautions au moins égales à celles qu'elle prend vis-à-vis de ses propres informations confidentielles d'une nature similaire afin d'éviter la divulgation, la publication ou la dissémination desdites données du client.

La société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR est autorisée à divulguer des données du client aux tiers avec lesquels elle a conclu un accord de confidentialité approprié, dans la mesure de ce qui est nécessaire à la fourniture, la maintenance à l'amélioration des services en ligne.

Cette obligation de confidentialité ne s'applique pas aux informations : que la société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR possède déjà sans avoir été soumise à une quelconque obligation de confidentialité lors de la communication desdites informations par le client ; qui sont développées de manière indépendante par la société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR sans se référer aux données du client ; qui sont ou deviennent disponibles au public sans violation de la présente charte ; qui sont légitimement transmises à la société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR par un tiers non soumis à une obligation de confidentialité ; qui sont communiquées aux fins de divulgation par les clients avec leur consentement écrit ; ou communiquées aux seules autorités administratives ou judiciaires lorsque les données du client doivent être divulguées en vertu d'une décision judiciaire ou administrative, sous réserve que la société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR en informe promptement le client et coopère de manière





raisonnable avec ce dernier afin de limiter la divulgation et l'utilisation des informations concernées aux seuls termes de la décision.

Le client reconnaît que certaines de ses données pourront être transférées ou stockées dans tout pays. Le client s'engage à s'abstenir et à s'assurer que tous les utilisateurs s'abstiennent de traiter, stocker ou télécharger sur son environnement de partage de données toute information ou donnée dont l'exportation est contrôlée, réglementée ou soumise à un permis ou à une licence aux termes des lois et règlements applicables.

La société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR prend des mesures légales en vue d'empêcher l'utilisation non autorisée des données présentes sur la plateforme SOLUTIONS INDUSTRIE DU FUTUR (HUB S-I-F). Dans ce contexte, la solution logicielle 3Dexpérience peut inclure un mécanisme de sécurité capable de détecter l'installation ou l'utilisation de copies illégales de données et de recueillir et transmettre des données relatives uniquement à des copies illégales.

## **VII) CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME SOLUTIONS INDUSTRIE DU FUTUR (HUB S-I-F)**

### **1. Accès à la plateforme SOLUTIONS INDUSTRIE DU FUTUR (HUB S-I-F)**

La société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR s'efforce de permettre l'accès à la plateforme SOLUTIONS INDUSTRIE DU FUTUR (HUB S-I-F) 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du site et des services.

Par conséquent, la société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR ne peut garantir une disponibilité du site et/ou des services, une fiabilité des transmissions et des performances en termes de temps de réponse ou de qualité.

La responsabilité de l'éditeur ne saurait être engagée en cas d'impossibilité d'accès à ce site et/ou d'utilisation des services.

Par ailleurs, la société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR peut être amenée à interrompre le site ou une partie des services, à tout moment sans préavis, le tout sans droit à indemnités. L'utilisateur reconnaît et accepte que la société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR ne soit pas responsable des interruptions, et des conséquences qui peuvent en découler pour l'utilisateur ou tout tiers.

### **2. Liens hypertextes**

La plateforme SOLUTIONS INDUSTRIE DU FUTUR (HUB S-I-F) donne accès à des sites tiers, par des liens hypertexte ou par l'intégration de contenus de partenaires.



Bien que le choix des liens vers des sites Internet extérieurs ait fait l'objet de soin et de vigilance, la société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR ne peut être tenue pour responsable de la mise à disposition de ces sites Internet extérieurs.

La société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR peut supporter une quelconque responsabilité quant aux contenus, publicités, produits, services ou tout autre matériel provenant de ces sites Internet extérieurs ou disponibles sur ou à partir de ces sites Internet extérieurs.

La société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR ne saurait être tenue pour responsable des agissements ou des éventuelles omissions de ses partenaires.

Nous invitons les membres de la plateforme SOLUTIONS INDUSTRIE DU FUTUR (HUB S-I-F) à prendre connaissance, le cas échéant, de la charte d'accueil de ces sites Internet lors de votre première visite.

### **3. Cookies**

En vue d'adapter la plateforme SOLUTIONS INDUSTRIE DU FUTUR (HUB S-I-F) aux demandes de ses visiteurs, la société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR mesure le nombre de visites, le nombre de pages vues ainsi que l'activité des visiteurs sur le site et leur fréquence de retour. A cette fin, la société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR utilise les outils de statistiques Google Analytics qui génèrent un cookie avec un identifiant unique.

Les données recueillies sont conservées par la société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR pour trois ans et ne sont pas cédées à des tiers ni utilisées à d'autres fins.

Vous pouvez également autoriser ou refuser l'enregistrement de cookies dans votre terminal, en configurant votre navigateur à cette fin. Si le navigateur de l'utilisateur est configuré pour les refuser, l'accès au service de la plateforme SOLUTIONS INDUSTRIE DU FUTUR (HUB S-I-F) peut se révéler altéré, voir indisponible. La société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR recommande une suppression régulière des cookies dans le cache des navigateurs.

### **4. Modification des conditions d'utilisation**

La société AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR se réserve la possibilité de modifier, à tout moment et sans préavis, les présentes conditions d'utilisation afin de les adapter aux évolutions de la plateforme et/ou de son exploitation.



## **5. Droit applicable**

La plateforme SOLUTIONS INDUSTRIE DU FUTUR (HUB S-I-F) ainsi que les modalités et conditions de son utilisation sont régies par le droit français, quel que soit le lieu d'utilisation.

En cas de contestation éventuelle, et après l'échec de toute tentative de recherche d'une solution amiable, les tribunaux français seront seuls compétents pour connaître de ce litige.

Pour toute question relative aux présentes conditions d'utilisation du site, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : SAS AIF SERVICES – HUB SOLUTIONS INDUSTRIE du FUTUR – 17 rue de l'Amiral Hamelin – 75016 Paris ou [inscription@industrie-dufutur.org](mailto:inscription@industrie-dufutur.org).